

calcul

Par **nogues**, le **15/02/2006 à 16:11**

une banque a été condamnée au recalculation de sa créance au taux légal.
y a t il des intérêts moratoires?

le trop perçu est il soumis lui aussi au taux légal?

CORDIALEMENT

Par **nicolas.aurand**, le **09/03/2006 à 20:24**

si la cour n'a pas mentionné explicitement des intérêts majorés, ils ne s'appliquent pas , je crois...